

les langues autochtones, à l'intention des générations futures, en augmentant le nombre de personnes pouvant s'exprimer en langues autochtones et en accroissant les domaines où ces langues sont parlées.

Depuis 1998, le Programme des langues autochtones fournit des subventions en vue d'augmenter le nombre et la qualité des projets reliés aux langues autochtones dans les collectivités autochtones, d'accroître le nombre de collectivités et de personnes intéressées aux activités linguistiques autochtones et de soutenir le développement de stratégies à long terme en vue de revitaliser et d'assurer la survie des langues autochtones.

Dans le cadre de son Programme des langues autochtones (PLA), annoncé en juin 1998, Patrimoine Canada fournira 20 millions de dollars de 1998 à 2002, afin d'encourager la revitalisation et la survie des langues autochtones. Le PLA s'adresse à tous les peuples autochtones et répond à différents besoins, circonstances et priorités inhérents à la collectivité. Le Programme est géré et mis en oeuvre par l'Assemblée des Premières nations, le Ralliement national des Métis et le Inuit Tapirisat du Canada, et vise à compléter les programmes fédéral, provinciaux ou territoriaux d'enseignement des langues déjà existants.

En vertu de trois accords de coopération pour la mise en valeur et la promotion des langues autochtones, Patrimoine Canada a accordé 9,5 millions de dollars pour la période de 1999-2004 pour la préservation des langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, 5,5 millions de dollars pour la période de 1998-2003 pour la promotion des huit langues autochtones au Yukon et

2,2 millions de dollars pour la période de 1999-2001 pour le développement de la langue inuite dans le territoire du Nunavut.

En partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Patrimoine Canada soutient le Programme du Prix Mathieu da Costa. Le programme, mis sur pied en 1996, a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux contributions des groupes et des personnes provenant de diverses cultures qui ont enrichi le Canada. Le Programme du multiculturalisme fournit en outre des subventions et de l'aide technique aux commissions et aux conseils scolaires ainsi qu'aux autres établissements d'enseignement, pour faire en sorte que les programmes éducatifs des différentes collectivités soient adaptés aux réalités culturelles.

Patrimoine Canada collabore avec le Commissaire aux langues officielles, qui a pour mandat de s'assurer que le français et l'anglais sont reconnus au Canada comme les deux langues officielles, afin d'encourager le développement des collectivités de langue officielle minoritaire. En mars 1999, Patrimoine Canada a annoncé un investissement supplémentaire de 70 millions de dollars dans les programmes de soutien aux langues officielles du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une augmentation annuelle de 31 p. 100, qui porte les budgets pour ces programmes à 293,5 millions par année. Cet apport financier fournira des ressources supplémentaires pour appuyer les collectivités de langue officielle minoritaire et aider les provinces à donner des services dans des domaines aussi fondamentaux que ceux de la santé. Ce communiqué prévoit l'ajout de 50 millions de dollars pour l'enseignement de la langue de la minorité et de la langue seconde. Les